

Fiche de données de poudre
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.09.2013

Numéro de version 1

Révision: 27.09.2013

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit: RS 40**
- **Code du produit: PC 234 (RS40)**
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
NITROCHEMIE Wimmis AG
Niesenstrasse 44
CH 3752 Wimmis
- **Service chargé des renseignements:**
SUW Wimmis
Dr. Kai Tölle
Sicherheit und Umwelt Wimmis (SUW)
- **Numéro d'appel d'urgence:**
++41 33 228 1186
(7:00 - 16:30 Uhr)

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS01 bombe explosant

Expl. 1.3 H203 Explosif; danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection.



GHS06 tête de mort sur deux tibias

Acute Tox. 1 H310 Mortel par contact cutané.
Acute Tox. 2 H330 Mortel par inhalation.



GHS08 danger pour la santé

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



T+; Très toxique

R26/27/28: Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.



E; Explosif

R3: Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

(suite page 2)

Fiche de données de poudre
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.09.2013

Numéro de version 1

Révision: 27.09.2013

Nom du produit: RS 40

(suite de la page 1)

R33-52/53: *Danger d'effets cumulatifs. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.*

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **Éléments d'étiquetage**

· **Marquage selon les directives CEE:**

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques. Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**

T+ Très toxique

E Explosif

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

trinitrate de glycérol

· **Phrases R:**

3 *Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.*

26/27/28 *Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.*

33 *Danger d'effets cumulatifs.*

52/53 *Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.*

· **Phrases S:**

27/28 *Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment à grande eau.*

36/37 *Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.*

45 *En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).*

61 *Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.*

· **Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

· **Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description:** Mélanges des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 3)

Fiche de données de poudre
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.09.2013







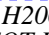

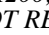
Numéro de version 1

Révision: 27.09.2013

Nom du produit: RS 40

(suite de la page 2)

· Composants dangereux:

CAS: 9004-70-0	Nitrocellulose  E R1-3 Unst. Expl., H200	83%
CAS: 55-63-0 EINECS: 200-240-8	trinitrate de glycérol  T+ R26/27/28;  E R3;  N R51/53 R33 Unst. Expl., H200;  Acute Tox. 2, H300;  Acute Tox. 1, H310;  Acute Tox. 2, H330;  STOT RE 2, H373;  Aquatic Chronic 2, H411	11%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

· **Description des premiers secours**

· **Remarques générales:**

Autoprotection du secouriste d'urgence.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Ne retirer la protection respiratoire qu'après avoir retiré les vêtements contaminés.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· **Indications destinées au médecin:**

· **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Migraine

· **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

Eau

Eau pulvérisée

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone

Sable

Mousse

· **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· **Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 4)

Fiche de données de poudre
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.09.2013

Numéro de version 1

Révision: 27.09.2013

Nom du produit: RS 40

(suite de la page 3)

Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Porter un appareil de protection respiratoire.
Mettre les personnes en sécurité.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Bien dépoussiérer.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Eviter les chocs et les frictions.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** storage facility for explosives
- **Indications concernant le stockage commun:**
only storage facility for explosives
pay attention to the compatibility group
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **Classe de stockage:** 1
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 5)

Fiche de données de poudre
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.09.2013

Numéro de version 1

Révision: 27.09.2013

Nom du produit: RS 40

(suite de la page 4)

 · **Paramètres de contrôle**

 · **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
55-63-0 trinitrate de glycérol

VME	Valeur à long terme: 1 mg/m ³ , 0,1 ppm
	Risque de pénétration percutanée

 · **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

 · **Contrôles de l'exposition**

 · **Équipement de protection individuel:**

 · **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Die

 · **Protection respiratoire:**

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

 · **Protection des mains:**


Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

 · **Matériau des gants**

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Nomex

 · **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

 · **Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

 · **Protection des yeux: Lunettes de protection**

FR

(suite page 6)

Fiche de données de poudre
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.09.2013

Numéro de version 1

Révision: 27.09.2013

Nom du produit: RS 40

(suite de la page 5)

9 Propriétés physiques et chimiques

<ul style="list-style-type: none"> · Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles · Indications générales · Aspect: <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Forme:</td> <td>Solide</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Couleur:</td> <td>Selon désignation produit</td> </tr> </table> · Odeur: Caractéristique · Seuil olfactif: Non déterminé. 		Forme:	Solide	Couleur:	Selon désignation produit
Forme:	Solide				
Couleur:	Selon désignation produit				
· valeur du pH:	Non applicable.				
· Changement d'état					
Point de fusion:	-				
Point d'ébullition:	Non déterminé.				
· Point d'éclair	-				
· Inflammabilité (solide, gazeux):	Inflammable.				
· Température d'inflammation:	170 °C				
· Température de décomposition:	Non déterminé.				
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.				
· Danger d'explosion:	sensitive to detonation blast (detonator) - Explosive with or without contact with air Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.				
· Minimum ignition temperature of a dust cloud	170 °C				
· Limites d'explosion:					
Inférieure:	Non déterminé.				
Supérieure:	Non déterminé.				
· Pression de vapeur:	Non applicable.				
· Densité:	-				
· Densité relative	Non déterminé.				
· Densité de vapeur.	Non applicable.				
· Vitesse d'évaporation	Non applicable.				
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Insoluble				
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.				
· Viscosité:					
Dynamique:	Non applicable.				
Cinématique:	Non applicable.				
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.				

10 Stabilité et réactivité

- Réactivité
- Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

(suite page 7)

Fiche de données de poudre
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.09.2013

Numéro de version 1

Révision: 27.09.2013

Nom du produit: RS 40

(suite de la page 6)

- **Possibilité de réactions dangereuses**
 Risque d'incendie.
 Danger d'explosion.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** agent d'oxydation
- **Produits de décomposition dangereux:**
 Gaz/vapeurs toxiques
 Gaz nitreux

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**

 · **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
55-63-0 trinitrate de glycérol

Oral	LD50	525 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux:** Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
 Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
 Très toxique
 Danger par résorption dermique.

 * **12 Informations écologiques**

- **Toxicité**

 · **Toxicité aquatique:**
55-63-0 trinitrate de glycérol

LC50	1,28 mg/l (Fisch (L.macrochirus))
------	-----------------------------------

- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
 Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant
 Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
 Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.
 Nocif pour les organismes aquatiques.
- **Résultats des évaluations PBT et VPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

(suite page 8)

Fiche de données de poudre
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.09.2013

Numéro de version 1

Révision: 27.09.2013

Nom du produit: RS 40

(suite de la page 7)

 · **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

 · **Méthodes de traitement des déchets**

 · **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

 · **Emballages non nettoyés:**

 · **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

 · **No ONU**

 · **ADR, IMDG, IATA**

UN0161

 · **Nom d'expédition des Nations unies**

 · **ADR**

0161 TREIBLADUNGSPULVER

 · **IMDG, IATA**

POWDER, SMOKELESS

 · **Classe(s) de danger pour le transport**

 · **ADR**

 · **Classe**

1 (1.3C) Matières et objets explosibles.

 · **Étiquette**

1.3C

 · **IMDG, IATA**

 · **Label**

1.3C

 · **Groupe d'emballage**

 · **ADR, IMDG, IATA**

II

 · **Dangers pour l'environnement:**

 · **Marine Pollutant:**

Non

 · **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Matières et objets explosibles.

 · **No EMS:**

F-B,S-Y

 · **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

 · **Indications complémentaires de transport:**

 · **ADR**

 · **Code de restriction en tunnels**

C5000D

(suite page 9)

Fiche de données de poudre
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.09.2013

Numéro de version 1

Révision: 27.09.2013

Nom du produit: RS 40

(suite de la page 8)

· "Règlement type" de l'ONU: UN0161, POUDRE SANS FUMÉE, 1.3C (1.3C), II

15 Informations réglementaires

· **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Marquage selon les directives CEE:**

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**

T+ Très toxique

E Explosif

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

trinitrate de glycérol

· **Phrases R:**

3 Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

26/27/28 Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

33 Danger d'effets cumulatifs.

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **Phrases S:**

27/28 Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment à grande eau.

36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

· **Prescriptions nationales:**

Classe	Part en %
I	10,9

· **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H200 Explosif instable.

H300 Mortel en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H330 Mortel par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

(suite page 10)

Fiche de données de poudre
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.09.2013

Numéro de version 1

Révision: 27.09.2013

Nom du produit: RS 40

(suite de la page 9)

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R1 Explosif à l'état sec.

R26/27/28 Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R3 Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

R33 Danger d'effets cumulatifs.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **Service établissant la fiche technique:** Abteilung Sicherheit und Umweltschutz

· **Contact:**

Hr. Dr. Kai Tölle

e-mail: kai.toelle@nitrochemie.com

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**